



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 28/10/2025
Reçu en préfecture le 28/10/2025
Publié le **Département : ARDECHE**
ID : 007-200039832-20251027-D_2025_8_17-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2025_8_17**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 27 octobre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 21 Octobre 2025

Présents : 26

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 28

**Objet : Candidature à l'Appel à
projet du Cerema _ Programme
Mobilité touristique durable**

Pouvoirs :

Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy
Monsieur COMPAGNE Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROCHE Bruno, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur PELLET Fabien,
Monsieur GADILHE Sébastien, Monsieur COMPAGNE Jacques

Secrétaire de Séance : Monsieur Lionnel ROBERT

M. Lionnel ROBERT _ Vice-président expose que devant les enjeux de mobilités sur notre territoire, pour les résidents, usagers et également les touristes, la Communauté de communes a fait le choix de répondre par anticipation au programme « Mobilités Touristiques Durables », en trinôme avec la CDC du Pays Beaume-Drobie et la SPL Cévennes d'Ardèche.

Ce programme porté par le CEREMA et l'ANETT vise à accompagner les acteurs de la mobilité et du tourisme dans leurs projets de mobilité touristique durable, en adéquation avec les enjeux de mobilité du quotidien. Le CEREMA apportera son expertise, en s'appuyant sur les ressources dont nous disposons déjà, comme le schéma directeur cyclable. Plusieurs sujets ont été nommés comme prioritaires : la liaison entre la Via Ardèche et Les Vans, l'accès au Bois de Païolive et aux points de baignade, et la liaison entre Saint-Paul-le-Jeune et Banne. La liaison avec Lablachère a également été inscrite aux sujets prioritaires comme « commun aux deux territoires ». Le CEREMA peut notamment accompagner les collectivités à la création de plans d'actions et à la rédaction d'avant-projet.

Devant la date butoir de fermeture des candidatures du 15 octobre dernier, la candidature commune été déposée en anticipation avant délibération, à cette même date. Si la candidature est acceptée, se tiendra une phase de construction de l'accompagnement du CEREMA. Dans le cas où le caractère opérationnel de l'intervention est jugé insuffisant, la Communauté de communes se retirera du programme.

A titre indicatif, le montant global de l'intervention pourra se situer entre 15 000 et 50 000€, en fonction des études souhaitées, soit pour notre Communauté de communes, 7 500 à 25 000€. L'adhésion au CEREMA de la CDC Pays Beaume-Drobie permet une prise en charge du CEREMA à hauteur de 30% de son intervention. Une demande de subvention auprès du TRPN (Région) permettra 50% de cofinancement supplémentaire, qui réduirait l'autofinancement de notre CDC à 20%.

Le reste à charge pour la CDC du Pays des Vans en Cévennes est donc estimé entre 1 500€ et 5 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, VALIDE la participation de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes au programme du CEREMA à travers le trinôme présenté, AUTORISE le Président à engager les démarches pour solliciter les demandes de subventions, AUTORISE le Président à signer tout document afférent à cette délibération.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 28/10/2025

Reçu en préfecture le 28/10/2025

Publié le

ID : 007-200039832-20251027-D_2025_8_17-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 27/10/2025, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le